

Recommandation de la Conférence Générale (8ème session) adoptée en décembre 1954 à Montevideo (Uruguay)

La Conférence Générale,

- * Note les résultats obtenus par l'espéranto sur le terrain des échanges intellectuels internationaux et pour le rapprochement des peuples;
- * Constate que ces résultats répondent aux buts et aux idéaux de l'U.N.E.S.C.O.;
- * Charge le Directeur Général de s'intéresser davantage aux expériences que présente l'utilisation de l'espéranto dans l'éducation, la science et la culture, et de collaborer dans ce sens avec l'Association Universelle d'Espéranto, en toutes les affaires qui intéressent les deux organisations;
- * Note que plusieurs Etats-membres ont déclaré être prêts à introduire ou à développer l'instruction de l'espéranto dans leurs écoles élémentaires ou supérieures, et invite ces Etats-membres à informer le Directeur Général des résultats obtenus dans ce domaine.

Recommandation de la Conférence Générale (23ème session) adoptée le 8 novembre 1985 à Sofia

La Conférence Générale,

- * Considérant qu'à sa session de 1954, tenue à Montevideo, elle avait, par sa résolution IV.1.4.422-4224, pris note des résultats obtenus au moyen de cette langue internationale qu'est l'espéranto sur le plan des échanges intellectuels internationaux et de la compréhension mutuelle entre les peuples du monde, et reconnu qu'ils allaient dans le sens des objectifs et idéaux de l'Unesco,
- * Rappelant que l'espéranto a depuis lors beaucoup progressé en tant qu'instrument de la compréhension mutuelle entre les peuples et cultures de pays différents, en pénétrant dans la plupart des régions du monde et la plupart des activités humaines,
- * Reconnaisant les grandes possibilités qu'offre l'espéranto pour la compréhension internationale et la communication entre peuples de différentes nationalités,
- * Notant la très importante contribution du mouvement espérantiste, et en particulier de l'Association universelle d'espéranto à la diffusion d'informations sur les activités de l'Unesco, ainsi que sa participation à ces activités,
- * Tenant compte du fait qu'en 1987 sera célébré le centenaire de la création de l'espéranto,

1. Présente ses félicitations au mouvement espérantiste à l'occasion de son centième anniversaire;
2. Prie le Directeur général de continuer à suivre avec attention le développement de l'espéranto comme moyen d'améliorer la compréhension entre nations et cultures différentes;
3. Invite les Etats membres à marquer le centenaire de l'espéranto par des dispositions appropriées, déclarations, émissions spéciales de timbres-poste et autres, et à promouvoir l'introduction d'un programme d'études sur le problème des langues et sur l'espéranto dans leurs écoles et leurs établissements d'enseignement supérieur;
4. Recommande aux organisations internationales non gouvernementales de s'associer à la célébration du centenaire de l'espéranto et d'étudier la possibilité d'utiliser l'espéranto comme moyen de diffuser parmi leurs membres toutes sortes d'informations, y compris sur les activités de l'Unesco.